

## PAR COURRIEL

Québec, le 12 août 2024

Madame Suzie Bernier Mairesse Mesdames et Messieurs les membres du conseil Municipalité d'Armagh 5, rue de la Salle Armagh (Québec) G0R 1A0

Objet: Suivi de l'application des recommandations - Rapport d'audit portant sur le processus encadrant l'adoption des règlements

Madame la Mairesse, Mesdames et Messieurs les membres du conseil.

La Commission municipale du Québec, plus précisément la Vice-présidence à la vérification, vous transmet l'appréciation de l'application des recommandations ayant été formulées à votre municipalité dans le cadre de l'audit portant sur le processus encadrant l'adoption des règlements, dont le rapport a été publié en mars 2021.

Ce document, qui inclut le taux d'application pour votre municipalité, est également transmis à la ministre des Affaires municipales et publié sur le site Web de la Commission. Il doit être déposé à la première séance du conseil de votre municipalité qui suit sa réception, comme prévu à l'article 86.8 de la Loi sur la Commission municipale. Nous vous demandons de transmettre une copie certifiée conforme de l'extrait du procès-verbal de la séance du conseil municipal officialisant ce dépôt à Mme Maude Déry, CPA, CIA, directrice principale de l'expertise et du soutien stratégique en audit, et ce, dans les meilleurs délais.

Par ailleurs, considérant que la recommandation a été appliquée, la Viceprésidence à la vérification considère comme achevés ses travaux de suivi dans le cadre de l'audit portant sur le processus encadrant l'adoption des règlements.

Je tiens à souligner l'excellente collaboration des membres de votre personnel lors de ce suivi de l'application des recommandations et vous prie d'agréer, Madame la Mairesse, Mesdames et Messieurs les membres du conseil, mes salutations distinguées.

La vice-présidente à la vérification,

- p. j. Rapport d'application des recommandations
- c. c. Mme Sylvie Vachon, directrice générale et greffière-trésorière



## PAR COURRIEL

Québec, le 12 août 2024

Monsieur Jean-Marc Chevalier Maire Mesdames et Messieurs les membres du conseil Municipalité de Boileau 702, chemin de Boileau Boileau (Québec) J0V 1N0

Objet : Suivi de l'application des recommandations – Rapport d'audit portant sur le processus encadrant l'adoption des règlements

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les membres du conseil.

La Commission municipale du Québec, plus précisément la Vice-présidence à la vérification, vous transmet l'appréciation de l'application des recommandations ayant été formulées à votre municipalité dans le cadre de l'audit portant sur le processus encadrant l'adoption des règlements, dont le rapport a été publié en mars 2021.

Ce document, qui inclut le taux d'application pour votre municipalité, est également transmis à la ministre des Affaires municipales et publié sur le site Web de la Commission. Il doit être déposé à la première séance du conseil de votre municipalité qui suit sa réception, comme prévu à l'article 86.8 de la *Loi sur la Commission municipale*. Nous vous demandons de transmettre une copie certifiée conforme de l'extrait du procès-verbal de la séance du conseil municipal officialisant ce dépôt à Mme Maude Déry, CPA, CIA, directrice principale de l'expertise et du soutien stratégique en audit, et ce, dans les meilleurs délais.

Par ailleurs, considérant que la recommandation a donné lieu à des progrès satisfaisants, la Vice-présidence à la vérification considère comme achevés ses travaux de suivi dans le cadre de l'audit portant sur le processus encadrant l'adoption des règlements.

Je tiens à souligner l'excellente collaboration des membres de votre personnel lors de ce suivi de l'application des recommandations et vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les membres du conseil, mes salutations distinguées.

La vice-présidente à la vérification,

- p. j. Rapport d'application des recommandations
- c. c. Mme Mireille Dupuis, directrice générale et greffière-trésorière



# PAR COURRIEL

Québec, le 12 août 2024

Monsieur Donald Perron Maire Madame et Messieurs les membres du conseil Municipalité de Longue-Rive 3, rue de l'Église Longue-Rive (Québec) G0T 1Z0

Objet: Suivi de l'application des recommandations - Rapport d'audit portant sur le processus encadrant l'adoption des règlements

Monsieur le Maire, Madame et Messieurs les membres du conseil,

La Commission municipale du Québec, plus précisément la Vice-présidence à la vérification, vous transmet l'appréciation de l'application des recommandations ayant été formulées à votre municipalité dans le cadre de l'audit portant sur le processus encadrant l'adoption des règlements, dont le rapport a été publié en mars 2021.

Ce document, qui inclut le taux d'application pour votre municipalité, est également transmis à la ministre des Affaires municipales et publié sur le site Web de la Commission. Il doit être déposé à la première séance du conseil de votre municipalité qui suit sa réception, comme prévu à l'article 86.8 de la Loi sur la Commission municipale. Nous vous demandons de transmettre une copie certifiée conforme de l'extrait du procès-verbal de la séance du conseil municipal officialisant ce dépôt à Mme Maude Déry, CPA, CIA, directrice principale de l'expertise et du soutien stratégique en audit, et ce, dans les meilleurs délais.

Par ailleurs, considérant que la recommandation a donné lieu à des progrès satisfaisants, la Vice-présidence à la vérification considère comme achevés ses travaux de suivi dans le cadre de l'audit portant sur le processus encadrant l'adoption des règlements.

Je tiens à souligner l'excellente collaboration des membres de votre personnel lors de ce suivi de l'application des recommandations et vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, Madame et Messieurs les membres du conseil, mes salutations distinguées.

La vice-présidente à la vérification,

- p. j. Rapport d'application des recommandations
- c. c. Mme Christine Rivard, directrice générale et greffière-trésorière



# PAR COURRIEL

Québec, le 12 août 2024

Monsieur Jean Martineau Maire Mesdames et Messieurs les membres du conseil Municipalité de Lorrainville 2, rue Saint-Jean-Baptiste Est Lorrainville (Québec) J0Z 2R0

Objet: Suivi de l'application des recommandations - Rapport d'audit portant sur le processus encadrant l'adoption des règlements

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les membres du conseil.

La Commission municipale du Québec, plus précisément la Vice-présidence à la vérification, vous transmet l'appréciation de l'application des recommandations ayant été formulées à votre municipalité dans le cadre de l'audit portant sur le processus encadrant l'adoption des règlements, dont le rapport a été publié en mars 2021.

Ce document, qui inclut le taux d'application pour votre municipalité, est également transmis à la ministre des Affaires municipales et publié sur le site Web de la Commission. Il doit être déposé à la première séance du conseil de votre municipalité qui suit sa réception, comme prévu à l'article 86.8 de la Loi sur la Commission municipale. Nous vous demandons de transmettre une copie certifiée conforme de l'extrait du procès-verbal de la séance du conseil municipal officialisant ce dépôt à Mme Maude Déry, CPA, CIA, directrice principale de l'expertise et du soutien stratégique en audit, et ce, dans les meilleurs délais.

Par ailleurs, considérant que la recommandation n'a pas donné lieu à des progrès satisfaisants, la Vice-présidence à la vérification réalisera, à nouveau, un suivi de celle-ci auprès de votre municipalité. Ces travaux de suivi supplémentaire seront entrepris après une période d'un an suivant la publication du présent rapport, et ce, afin de s'assurer que la recommandation formulée soit appliquée de manière satisfaisante. Nous communiquerons avec la personne responsable de la direction générale de votre municipalité quelques semaines avant la reprise des travaux.

Je tiens à souligner l'excellente collaboration des membres de votre personnel lors de ce suivi de l'application des recommandations et vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les membres du conseil, mes salutations distinguées.

La vice-présidente à la vérification,

- p. j. Rapport d'application des recommandations
- c. c. Mme Edith Lebel, directrice générale et greffière-trésorière



## PAR COURRIEL

Québec, le 12 août 2024

Monsieur Michel Dupuis Maire Mesdames et Messieurs les membres du conseil Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare 850, rue Principale Saint-Ambroise-de-Kildare (Québec) J0K 1C0

Objet: Suivi de l'application des recommandations - Rapport d'audit portant sur le processus encadrant l'adoption des règlements

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les membres du conseil.

La Commission municipale du Québec, plus précisément la Vice-présidence à la vérification, vous transmet l'appréciation de l'application des recommandations ayant été formulées à votre municipalité dans le cadre de l'audit portant sur le processus encadrant l'adoption des règlements, dont le rapport a été publié en mars 2021.

Ce document, qui inclut le taux d'application pour votre municipalité, est également transmis à la ministre des Affaires municipales et publié sur le site Web de la Commission. Il doit être déposé à la première séance du conseil de votre municipalité qui suit sa réception, comme prévu à l'article 86.8 de la Loi sur la Commission municipale. Nous vous demandons de transmettre une copie certifiée conforme de l'extrait du procès-verbal de la séance du conseil municipal officialisant ce dépôt à Mme Maude Déry, CPA, CIA, directrice principale de l'expertise et du soutien stratégique en audit, et ce, dans les meilleurs délais.

Par ailleurs, considérant que la recommandation a été appliquée, la Viceprésidence à la vérification considère comme achevés ses travaux de suivi dans le cadre de l'audit portant sur le processus encadrant l'adoption des règlements.

Je tiens à souligner l'excellente collaboration des membres de votre personnel lors de ce suivi de l'application des recommandations et vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les membres du conseil, mes salutations distinguées.

La vice-présidente à la vérification,

- p. j. Rapport d'application des recommandations
- c. c. M. René Charbonneau, directeur général et greffier-trésorier



# PAR COURRIEL

Québec, le 12 août 2024

Monsieur Guillaume Laverdière Maire Mesdames et Messieurs les membres du conseil Municipalité de la paroisse de Saint-Barnabé 70, rue Duguay Saint-Barnabé (Québec) G0X 2K0

Objet: Suivi de l'application des recommandations - Rapport d'audit portant sur le processus encadrant l'adoption des règlements

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les membres du conseil.

La Commission municipale du Québec, plus précisément la Vice-présidence à la vérification, vous transmet l'appréciation de l'application des recommandations ayant été formulées à votre municipalité dans le cadre de l'audit portant sur le processus encadrant l'adoption des règlements, dont le rapport a été publié en mars 2021.

Ce document, qui inclut le taux d'application pour votre municipalité, est également transmis à la ministre des Affaires municipales et publié sur le site Web de la Commission. Il doit être déposé à la première séance du conseil de votre municipalité qui suit sa réception, comme prévu à l'article 86.8 de la Loi sur la Commission municipale. Nous vous demandons de transmettre une copie certifiée conforme de l'extrait du procès-verbal de la séance du conseil municipal officialisant ce dépôt à Mme Maude Déry, CPA, CIA, directrice principale de l'expertise et du soutien stratégique en audit, et ce, dans les meilleurs délais.

Par ailleurs, considérant que la recommandation n'a pas donné lieu à des progrès satisfaisants, la Vice-présidence à la vérification réalisera, à nouveau, un suivi de celle-ci auprès de votre municipalité. Ces travaux de suivi supplémentaire seront entrepris après une période d'un an suivant la publication du présent rapport, et ce, afin de s'assurer que la recommandation formulée soit appliquée de manière satisfaisante. Nous communiquerons avec la personne responsable de la direction générale de votre municipalité quelques semaines avant la reprise des travaux.

Je tiens à souligner l'excellente collaboration des membres de votre personnel lors de ce suivi de l'application des recommandations et vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les membres du conseil, mes salutations distinguées.

La vice-présidente à la vérification,

- p. j. Rapport d'application des recommandations
- c. c. M. Martin Beaudry, directeur général et greffier-trésorier



## PAR COURRIEL

Québec, le 12 août 2024

Monsieur Daniel Veilleux Maire Mesdames et Messieurs les membres du conseil Municipalité de Saint-Denis-de-Brompton 2050, rue Ernest-Camiré Saint-Denis-de-Brompton (Québec) J0B 2P0

Objet: Suivi de l'application des recommandations - Rapport d'audit portant sur le processus encadrant l'adoption des règlements

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les membres du conseil.

La Commission municipale du Québec, plus précisément la Vice-présidence à la vérification, vous transmet l'appréciation de l'application des recommandations ayant été formulées à votre municipalité dans le cadre de l'audit portant sur le processus encadrant l'adoption des règlements, dont le rapport a été publié en mars 2021.

Ce document, qui inclut le taux d'application pour votre municipalité, est également transmis à la ministre des Affaires municipales et publié sur le site Web de la Commission. Il doit être déposé à la première séance du conseil de votre municipalité qui suit sa réception, comme prévu à l'article 86.8 de la Loi sur la Commission municipale. Nous vous demandons de transmettre une copie certifiée conforme de l'extrait du procès-verbal de la séance du conseil municipal officialisant ce dépôt à Mme Maude Déry, CPA, CIA, directrice principale de l'expertise et du soutien stratégique en audit, et ce, dans les meilleurs délais.

Par ailleurs, considérant que la recommandation a été appliquée, la Viceprésidence à la vérification considère comme achevés ses travaux de suivi dans le cadre de l'audit portant sur le processus encadrant l'adoption des règlements.

Je tiens à souligner l'excellente collaboration des membres de votre personnel lors de ce suivi de l'application des recommandations et vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les membres du conseil, mes salutations distinguées.

La vice-présidente à la vérification,

- p. j. Rapport d'application des recommandations
- c. c. M. Pascal Blais, directeur général et greffier-trésorier



# PAR COURRIEL

Québec, le 12 août 2024

Monsieur Claude Riverin Maire Mesdames et Messieurs les membres du conseil Municipalité de la paroisse de Sainte-Rose-du-Nord 126, rue de la Descente-des-Femmes Sainte-Rose-du-Nord (Québec) G0V 1T0

Objet: Suivi de l'application des recommandations - Rapport d'audit portant sur le processus encadrant l'adoption des règlements

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les membres du conseil.

La Commission municipale du Québec, plus précisément la Vice-présidence à la vérification, vous transmet l'appréciation de l'application des recommandations ayant été formulées à votre municipalité dans le cadre de l'audit portant sur le processus encadrant l'adoption des règlements, dont le rapport a été publié en mars 2021.

Ce document, qui inclut le taux d'application pour votre municipalité, est également transmis à la ministre des Affaires municipales et publié sur le site Web de la Commission. Il doit être déposé à la première séance du conseil de votre municipalité qui suit sa réception, comme prévu à l'article 86.8 de la Loi sur la Commission municipale. Nous vous demandons de transmettre une copie certifiée conforme de l'extrait du procès-verbal de la séance du conseil municipal officialisant ce dépôt à Mme Maude Déry, CPA, CIA, directrice principale de l'expertise et du soutien stratégique en audit, et ce, dans les meilleurs délais.

Par ailleurs, considérant que la recommandation n'a pas été appliquée, la Viceprésidence à la vérification réalisera, à nouveau, un suivi de celle-ci auprès de votre municipalité. Ces travaux de suivi supplémentaire seront entrepris après une période d'un an suivant la publication du présent rapport, et ce, afin de s'assurer que la recommandation formulée soit appliquée de manière satisfaisante. Nous communiquerons avec la personne responsable de la direction générale de votre municipalité quelques semaines avant la reprise des travaux.

Je tiens à souligner l'excellente collaboration des membres de votre personnel lors de ce suivi de l'application des recommandations et vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les membres du conseil, mes salutations distinguées.

La vice-présidente à la vérification,

- p. j. Rapport d'application des recommandations
- c. c. M. Eric Emond, directeur général et greffier-trésorier



## PAR COURRIEL

Québec, le 12 août 2024

Madame Mélissa Lord Mairesse Madame et Messieurs les membres du conseil Municipalité de la paroisse de Saint-Louis-du-Ha! Ha! 95. rue Saint-Charles Saint-Louis-du-Ha! Ha! (Québec) G0L 3S0

Objet: Suivi de l'application des recommandations - Rapport d'audit portant sur le processus encadrant l'adoption des règlements

Madame la Mairesse, Madame et Messieurs les membres du conseil,

La Commission municipale du Québec, plus précisément la Vice-présidence à la vérification, vous transmet l'appréciation de l'application des recommandations ayant été formulées à votre municipalité dans le cadre de l'audit portant sur le processus encadrant l'adoption des règlements, dont le rapport a été publié en mars 2021.

Ce document, qui inclut le taux d'application pour votre municipalité, est également transmis à la ministre des Affaires municipales et publié sur le site Web de la Commission. Il doit être déposé à la première séance du conseil de votre municipalité qui suit sa réception, comme prévu à l'article 86.8 de la Loi sur la Commission municipale. Nous vous demandons de transmettre une copie certifiée conforme de l'extrait du procès-verbal de la séance du conseil municipal officialisant ce dépôt à Mme Maude Déry, CPA, CIA, directrice principale de l'expertise et du soutien stratégique en audit, et ce, dans les meilleurs délais.

Par ailleurs, considérant que la recommandation a été appliquée, la Viceprésidence à la vérification considère comme achevés ses travaux de suivi dans le cadre de l'audit portant sur le processus encadrant l'adoption des règlements.

Je tiens à souligner l'excellente collaboration des membres de votre personnel lors de ce suivi de l'application des recommandations et vous prie d'agréer, Madame la Mairesse, Madame et Messieurs les membres du conseil, mes salutations distinguées.

La vice-présidente à la vérification,

- p. j. Rapport d'application des recommandations
- c. c. Mme Marie-Josée Corbin, directrice générale



## PAR COURRIEL

Québec, le 12 août 2024

Monsieur Réjean Gouin Maire Madame et Messieurs les membres du conseil Municipalité de Saint-Michel-des-Saints 441, rue Brassard Saint-Michel-des-Saints (Québec) J0K 2B0

Objet : Suivi de l'application des recommandations – Rapport d'audit portant sur le processus encadrant l'adoption des règlements

Monsieur le Maire, Madame et Messieurs les membres du conseil,

La Commission municipale du Québec, plus précisément la Vice-présidence à la vérification, vous transmet l'appréciation de l'application des recommandations ayant été formulées à votre municipalité dans le cadre de l'audit portant sur le processus encadrant l'adoption des règlements, dont le rapport a été publié en mars 2021.

Ce document, qui inclut le taux d'application pour votre municipalité, est également transmis à la ministre des Affaires municipales et publié sur le site Web de la Commission. Il doit être déposé à la première séance du conseil de votre municipalité qui suit sa réception, comme prévu à l'article 86.8 de la *Loi sur la Commission municipale*. Nous vous demandons de transmettre une copie certifiée conforme de l'extrait du procès-verbal de la séance du conseil municipal officialisant ce dépôt à Mme Maude Déry, CPA, CIA, directrice principale de l'expertise et du soutien stratégique en audit, et ce, dans les meilleurs délais.

Par ailleurs, considérant que la recommandation a été appliquée, la Viceprésidence à la vérification considère comme achevés ses travaux de suivi dans le cadre de l'audit portant sur le processus encadrant l'adoption des règlements.

Je tiens à souligner l'excellente collaboration des membres de votre personnel lors de ce suivi de l'application des recommandations et vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, Madame et Messieurs les membres du conseil, mes salutations distinguées.

La vice-présidente à la vérification,

- p. j. Rapport d'application des recommandations
- c. c. M. Sébastien Gariépy, directeur général et greffier-trésorier



## PAR COURRIEL

Québec, le 12 août 2024

Monsieur Marcel Normand Maire Mesdames et Messieurs les membres du conseil Municipalité de Saint-Valère 2, rue du Parc Saint-Valère (Québec) G0P 1M0

Objet: Suivi de l'application des recommandations - Rapport d'audit portant sur le processus encadrant l'adoption des règlements

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les membres du conseil.

La Commission municipale du Québec, plus précisément la Vice-présidence à la vérification, vous transmet l'appréciation de l'application des recommandations ayant été formulées à votre municipalité dans le cadre de l'audit portant sur le processus encadrant l'adoption des règlements, dont le rapport a été publié en mars 2021.

Ce document, qui inclut le taux d'application pour votre municipalité, est également transmis à la ministre des Affaires municipales et publié sur le site Web de la Commission. Il doit être déposé à la première séance du conseil de votre municipalité qui suit sa réception, comme prévu à l'article 86.8 de la Loi sur la Commission municipale. Nous vous demandons de transmettre une copie certifiée conforme de l'extrait du procès-verbal de la séance du conseil municipal officialisant ce dépôt à Mme Maude Déry, CPA, CIA, directrice principale de l'expertise et du soutien stratégique en audit, et ce, dans les meilleurs délais.

Par ailleurs, considérant que la recommandation a donné lieu à des progrès satisfaisants, la Vice-présidence à la vérification considère comme achevés ses travaux de suivi dans le cadre de l'audit portant sur le processus encadrant l'adoption des règlements.

Je tiens à souligner l'excellente collaboration des membres de votre personnel lors de ce suivi de l'application des recommandations et vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les membres du conseil, mes salutations distinguées.

La vice-présidente à la vérification,

- p. j. Rapport d'application des recommandations
- c. c. M. Karl Péguy Saint-Fort, directeur général et greffier-trésorier



## PAR COURRIEL

Québec, le 12 août 2024

Madame Donna Salvati Mairesse Mesdames et Messieurs les membres du conseil Municipalité de Val-Morin 6120, rue Morin Val-Morin (Québec) J0T 2R0

Objet : Suivi de l'application des recommandations – Rapport d'audit portant sur le processus encadrant l'adoption des règlements

Madame la Mairesse, Mesdames et Messieurs les membres du conseil.

La Commission municipale du Québec, plus précisément la Vice-présidence à la vérification, vous transmet l'appréciation de l'application des recommandations ayant été formulées à votre municipalité dans le cadre de l'audit portant sur le processus encadrant l'adoption des règlements, dont le rapport a été publié en mars 2021.

Ce document, qui inclut le taux d'application pour votre municipalité, est également transmis à la ministre des Affaires municipales et publié sur le site Web de la Commission. Il doit être déposé à la première séance du conseil de votre municipalité qui suit sa réception, comme prévu à l'article 86.8 de la *Loi sur la Commission municipale*. Nous vous demandons de transmettre une copie certifiée conforme de l'extrait du procès-verbal de la séance du conseil municipal officialisant ce dépôt à Mme Maude Déry, CPA, CIA, directrice principale de l'expertise et du soutien stratégique en audit, et ce, dans les meilleurs délais.

Par ailleurs, considérant que la recommandation a été appliquée, la Viceprésidence à la vérification considère comme achevés ses travaux de suivi dans le cadre de l'audit portant sur le processus encadrant l'adoption des règlements.

Je tiens à souligner l'excellente collaboration des membres de votre personnel lors de ce suivi de l'application des recommandations et vous prie d'agréer, Madame la Mairesse, Mesdames et Messieurs les membres du conseil, mes salutations distinguées.

La vice-présidente à la vérification,

- p. j. Rapport d'application des recommandations
- c. c. Mme Caroline Nielly, directrice générale et greffière-trésorière